

## Marchés publics : un guide pratique pour un usage responsable du bois dans la construction publique

le 12/11/2021 | [France](#), [Bois](#), [Passation de marché](#), [Clause environnementale](#), [Matériaux](#)



**Ma newsletter personnalisée**



**Adapté à tous les maîtres d'ouvrage, ce guide publié par le label « Bois de France » s'appuie sur l'analyse de cycle de vie dynamique des produits conformément à la future RE 2020.**

Entre la RE 2020 qui pointe le bout de son nez, les obligations nées de la récente loi Climat et résilience et la volonté du gouvernement de rapatrier l'industrie sur le territoire français, le guide « pour un usage responsable du matériau bois dans la construction publique », publié par le label « Bois de France » arrive à point

nommé. Il coche toutes les cases, en plus d'être pratique.

## Une garantie de résultat élevée

« Pour rédiger ce guide, **nous nous sommes appuyés sur l'analyse en cycle de vie dynamique des produits telle que demandée par la future réglementation environnementale. C'est un calcul scientifique robuste reconnu par le juridique et qui apporte une garantie élevée de résultat** », détaille Jérôme Martinez, responsable du label. « Cette analyse en cycle de vie prend en compte l'ensemble des étapes de vie du produit : sa production en forêt, sa phase de construction, la phase de vie du bâtiment et aussi la possibilité de recycler le matériau. »

De plus, et c'est aussi à l'intérêt de cet outil, l'analyse en cycle de vie permet de donner une longueur d'avance au bois de France, notamment celui labellisé (1), dans la construction publique. **Ou comment favoriser le made in France sans le dire grâce aux exigences environnementales.** Notons par ailleurs que cet outil est adapté à tous les maîtres d'ouvrages, « ce qui n'est pas le cas de tous les guides sur la prescription du bois, notamment local », assure Jérôme Martinez.

## FDES

Le guide s'intéresse à toutes les étapes d'un marché public, du sourcing à son exécution en passant, par exemple, par l'insertion des objectifs environnementaux

dans l'objet du marché. Première étape clé : la sélection des candidatures. **L'acheteur pourra privilégier des critères fondés sur des capacités et des références**, notamment techniques, en rapport avec les exigences environnementales et plus particulièrement sur **la capacité des candidats à fournir des fiches de déclaration environnementale et santé (FDES)**. Pour rappel, il s'agit d'un document normalisé qui présente les résultats de l'analyse de cycle de vie d'un produit ainsi que les informations sanitaires dans la perspective du calcul de la performance environnementale et sanitaire d'un bâtiment.

A ce sujet, Nicolas Douzain-Didier, délégué général de la Fédération nationale du bois précise que celle-ci travaille sur les FDES depuis déjà trois ans : « C'est un gros travail à produire car il faut récolter les données et ensuite créer des fiches mères pour que chaque entreprise puisse détailler son cas particulier ». La FNB propose une quarantaine de FDES.

## Analyse en cycle de vie

Le point central du guide est sans conteste **la prise en compte de l'empreinte carbone des produits comme critère de notation**. Si l'acheteur décide de retenir un tel critère environnemental, alors **il doit indiquer dans le règlement de consultation (RC) la méthodologie précise s'imposant à tous les candidats pour que cette « empreinte carbone » puisse être comparée sans contestation possible**. L'entreprise devra alors fournir par ordre de priorité soit une FDES individuelle (réalisée par un fabricant identifié), soit une FDES collective (réalisée par plusieurs fabricants), soit enfin une donnée environnementale par défaut. A noter que la FDES est la méthode présentant les résultats les plus poussés en matière d'analyse de cycle de vie d'un produit, l'entreprise qui arrive à fournir un tel document avec les attestations nécessaires aura donc un avantage par rapport à ses concurrents.

Pour accompagner les acheteurs dans cette nouvelle approche du critère environnemental, **le guide propose la rédaction d'un article qu'il suffit de recopier dans un RC**. En outre, le guide propose d'associer à ce premier critère environnemental un deuxième prenant en compte **la traçabilité des bois et des objectifs de gestion durable des forêts**. Une rédaction de clause est, là encore, proposée.

(1) Le label « Bois de France » a été lancé en janvier 2020. Il assure des bois issus des forêts françaises certifiées et une transformation de ces bois à proximité de leur lieu de récolte sur le territoire national.

 RÉAGIR À CET ARTICLE

## Divalto FIB accompagne ses clients sur un marché en pleine mutation

**PUBLICITÉ** Le monde des Fournitures Industrielles et du Bâtiment (FIB) connaît de fortes mutations et doit réinventer.

Contenu proposé

---

## LES BONNES RAISONS DE S'ABONNER

*Au Moniteur*

- **La veille 24h/24** sur les marchés publics et privés
- **L'actualité nationale et régionale du secteur du BTP**
- **La boîte à outils réglementaire** : marchés, urbanismes, environnement
- **Les services indices-index**

➤ **JE M'ABONNE**

---

Une marque du groupe

Tout savoir sur le Moniteur

Contacts

Mentions légales

RGPD

Paramétrage Cookie